

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 27 janvier 2023 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 19/01/2023

Présents : 8/14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel, M. MANGIN Jean-Baptiste,

Absents : 6 /14 : Mme CREPEL Christine, M. FAYAD Ghassan, M. LOUCHE Robin, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. FABRE Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES Demande de subv amendes de police 2023

Monsieur le Maire expose le projet de travaux d'aménagement sécuritaire de la RD108 – route de Signargues.

Le rapport d'études d'avant -projet estimant à 65 645€HT.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour approuver ce projet d'investissement et demande au Conseil de lui permettre de demander une subvention auprès du Conseil départemental.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le projet proposé
- D'accepter la demande de subvention sur le produit des amendes de police auprès du Conseil départemental.
- Dit que les montants du projet et de la subvention seront portés sur le budget 2023
- D'autoriser Monsieur le Maire, à défaut le premier adjoint, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET

